

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 7 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DAE 105 Subvention (1.100 euros) à l'association Happy Courteline pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (12e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Happy Courteline pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2017 ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du 28 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia Polski, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 1.100 euros est attribuée à l'association Happy Courteline située 70, boulevard Soult à Paris 12e (184443 - 2018_02111) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2017. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 3.561 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line at the end.

Anne HIDALGO